



UNION DEPARTEMENTALE C.G.T DE LA SARTHE

4, RUE D'ARCOLE – 72000 LE MANS
TEL. 02.43.14.19.19. – FAX. 02.43.14.19.00
e-mail : udcgt72@orange.fr
site internet : ud72.reference-syndicale.fr



**Non à la discrimination syndicale,
Ripostons toutes et tous ensemble !**

Rassemblement mercredi 15 juin 2022 à 13H30 sur les marches du Palais de Justice au Mans

*pour apporter le soutien aux ex-salariés de l'entreprise FOUSSIER et
défendre le droit de s'organiser en syndicat CGT*

En 2017, 3 salariés de l'entreprise Foussier située au Mans ont été licenciés suite à leurs démarches visant à constituer un syndicat CGT dans l'entreprise. Cette entreprise familiale est un groupe qui comptabilise plus de 1200 salariés en France.

La discrimination syndicale dans l'entreprise FOUSSIER semble être institutionnalisée. Selon la Direction de l'Animation, de la Recherche, des Etudes et des statistiques, dans 96% des entreprises de plus de 500 salariés il y a un Délégué Syndical. Le fait que « Foussier » fasse partie des 4% restants n'est-il pas révélateur de la discrimination syndicale régnant dans cette entreprise ?

La CGT rappelle aussi qu'en 2010 un salarié a déjà été licencié dans des conditions similaires. Des faits relevés dans le compte rendu du jugement de la cours d'appel d'Angers.

Face à cette atteinte aux libertés syndicales, les 3 ex salariés de l'entreprise Foussier ont engagé un recours au tribunal des Prudhommes avec l'appui de l'UD CGT. De plus une plainte au pénal a été déposée, l'UD CGT s'est constituée partie civile et le jugement aura lieu le mercredi 15 juin prochain.

Ce dossier nous concerne toutes et tous dans le sens où le fait d'empêcher la création d'un syndicat est une atteinte à la liberté syndicale, une atteinte à la démocratie et à la capacité des salarié-e-s à pouvoir s'organiser collectivement pour défendre leurs intérêts

Ne laissons pas faire, mobilisons-nous massivement !

